

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Vendredi 28 juillet 2017**

*L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Maire.*

**Date de convocation** : 24/07/2017

**Nb de membres en exercice** : 14

**Présents** : Alain ANCEAU, Joël MARCHAND, Joël PLUMÉ, Valérie COMPAIN, Nathalie LEFEBVRE, Michel HALOPÉ, Laure DESTOUCHES, Jean SOHIER, Jean-Michel MARTIN DE MATOS, Sonia GAUBUSSEAU, Nicole JEUDI

**Absents** : Olivier CHASLES, Éric MAKAGON, Margot CHALOUAS

**Excusés** :

**Secrétaire de séance** : Jean SOHIER

◆ **AFFAIRES COMMUNALES**

- *Elections sénatoriales : désignation du collège électoral* :

M le Maire informe le conseil que la Préfecture a saisi le Tribunal Administratif d'Orléans pour une requête en annulation concernant la désignation des délégués et suppléants de St Roch en vue des élections sénatoriales. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. De plus l'ordre de présentation des candidats de la liste n'a pas été respectée. L'élection du 30 juin 2017 a donc été annulée lors de l'audience du 17 juillet 2017 par le Tribunal Administratif.

La Préfecture nous demande de convoquer à nouveau les membres du conseil municipal, le 28 juillet 2017 pour procéder à l'élection des délégués sénatoriaux et de leurs suppléants. Le maire rappelle que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal doit élire trois délégués et trois suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté qu'une seule liste de candidats avait été déposée. Il est procédé au vote comme détaillé dans le procès-verbal adressé à la préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01h30

*Prochaine séance du Conseil Municipal le 14 septembre 2017 à 20h30.*

Le Maire

les Conseillers Municipaux